

**Le réemploi
des 15 000
personnels en
Contrats-aidés
(EVS) en fin de
contrat doit
prendre effet
immédiatement**

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Au CTM du 20 juin le représentant du ministre a confirmé qu'il cherchait des solutions pour le réemploi des 15 000 contrats aidés (EVS) dans la limite des 24 mois prévu par la loi. Ce qui ne garantit pas le réemploi de tous !

Alors que le ministère de l'Education nationale est condamné régulièrement par les tribunaux de prud'hommes pour défaut de formation délivré au EVS, ces personnels assurent du mieux qu'ils peuvent des tâches indispensables au bon fonctionnement des écoles et des services.

Pour FO tous doivent être réemployés pour répondre aux besoins dans les établissements et permettre une rentrée sereine.

Il y a urgence, les délais sont courts.

Les mesures concrètes doivent être annoncées immédiatement aux personnels concernés.

Dans les Côtes d'Armor, en Seine St Denis, à Paris, dans les Yvelines, l'Essonne, dans les Landes, dans le Lot et Garonne, en Indre et Loir..., malgré les démarches engagées par Force Ouvrière ni l'Administration de l'Education Nationale, ni les préfets n'ont reçu de consignes claires quant à leur renouvellement pour l'année scolaire prochaine.

Les délais sont courts, la date butoir pour la majorité d'entre eux est le 30 juin. Passé ce délai, ils devraient s'inscrire à Pôle Emploi en attendant leur renouvellement en septembre et seraient sans rémunération entre juin et septembre.

La FNEC-FP-FO demande une confirmation claire des 15 000 réemplois

La FNEC-FP-FO s'adresse au ministre Peillon pour que l'engagement de réemploi des 15 000 EVS AVS soit confirmé par écrit aux personnels concernés afin de les rassurer et d'éviter ainsi toute tension inutile.

... et l'allongement de la durée légale des contrats-aidés

La FNEC-FP-FO alerte le ministre et les autorités compétentes sur la situation des CAE dont le contrat atteint la limite des 24 mois légaux. Des milliers de personnels précaires vont se retrouver au chômage.

Dans les établissements les AVS affectés à l'accompagnement des élèves handicapés arrivant au terme de leur contrat vont être remerciés. De nouvelles procédures d'embauche longues et aléatoires devraient être engagées, laissant des centaines d'élèves handicapés sans aucun accompagnement dès le 1er septembre, au risque d'entraîner des déscolarisation et des situations intenable dans les établissements.

La FNEC-FP-FO, qui s'adresse au 1er ministre pour que soit allongée la durée des contrats-aidés ou des nouveaux « contrats de génération », réaffirme que la seule issue pour ces personnels réside dans leur intégration dans un corps de la Fonction publique d'Etat.

Elle invite ses sections fédérales départementales à poursuivre les initiatives pour faire valoir les demandes des personnels concernés, à constituer les dossiers en direction des pouvoirs publics avec les unions Départementales Force Ouvrière.

- **Réemploi de tous les contrats aidés EVS ; AVS ; Assistant d'éducation.**
- **Une véritable formation professionnelle financée par l'Etat.**
- **Ouverture de négociation pour leur intégration dans la Fonction publique d'Etat.**